### **EVENTProfil**

### Schnuppertauchen



## Thème Plongée sousmarine Début de la manifestation 8.8.2026

8.8.2026

Fin de la manifestation 8.8.2026

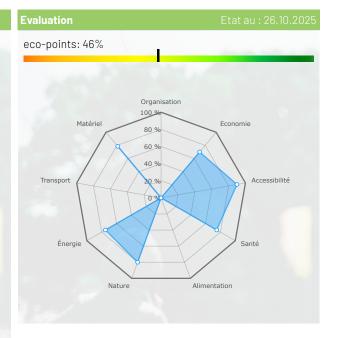
Tournus Unique

Lieu de déroulement 4144 Arlesheim

Nombre de personnes 2000

Site Internet www.tauchclubwfb.ch

Adresse électronique andre.steckler@bluewin.ch



### Code QR du profilEVENT









### Indications des mesures

# Les produits jetables à usage unique (comme la vaisselle à usage unique, les bouteilles en verre non réutilisables, les briques « Tetra Pack », les articles de décoration, etc.) ne sont pas utilisés.\* Le retour des emballages réutilisables et à usage unique recyclables est assuré (ex. via un système de dépôt sur les bouteilles de boissons en PET). La manifestations ainsi que ses sponsors et partenaires renoncent à la distribution d'échantillons gratuits, de give-aways et de flyers.\* L'organisatrice ou l'organisateur de la manifestation réduit ses propres produits d'impression au minimum. Les solutions numériques sont

privilégiées.  Un nombre suffisant de poubelles de tri (tous les 25m, bien visibles) sont installées dans la zone réservée au public ; elles sont vidées en permanence/de façon régulière et permettent le tri des déchets.	•			
☐ ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURES	Complètement M	ajoritaireme		lon ertinent
Les sites de la manifestation sont raccordés au réseau électrique et utilisent exclusivement de l'électricité verte certifiée. *				•
Les systèmes d'alimentation en énergie mobiles sont à éviter. Dans le cas où ils seraient indispensables, le recours aux sources d'énergies durables (énergies renouvelables ou carburants synthétiques) est requis et les carburants fossiles sont proscrits.				
Des appareils et des installations à faible consommation d'énergie sont utilisés afin de minimiser la consommation d'énergie de la manifestation.				•
Des bâtiments, des places de stationnement, des routes, des parcours, des pistes ou toute autre infrastructure existante sont utilisés. Si cela n'est pas possible, l'utilisation d'infrastructures temporaires et démontables qui peuvent être réutilisées est préconisée.*	•			
Le nombre, le type et le mode de vidange des toilettes sont définis avec l'autorité compétente. La priorité est à donner aux infrastructures existantes connectées au réseau. Dans le cas où le site n'est pas équipé ou pas suffisamment équipé en WC fixes, les toilettes sèches sont à privilégier.	•			
□ NATURE ET PAYSAGE	Complètement M	ajoritaireme		lon ertinent
Le site de la manifestation et, le cas échéant, le tracé du parcours, les zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*	•			
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou				
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*				
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de	_			
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le	_			
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*  Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les	_			
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*  Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les	_		nt Non N	lonertinent
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*  Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les autorités compétentes doivent en être informées.			nt Non N	
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*  Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les autorités compétentes doivent en être informées.  SANTÉ ET PRÉVENTION  L'ensemble du site de la manifestation est signalé comme non-fumeur ou dispose de zones fumeurs séparées. Les produits à base de tabac et de nicotine ou les cigarettes électroniques ne sont ni vendus, ni			nt Non N	
zones réservées aux spectatrices et spectateurs, les zones d'installation et de stockage ne traversent pas de zones protégées ou sensibles aux perturbations et ne polluent pas les eaux.*  Les émissions lumineuses à l'extérieur sont réduites au minimum.*  La sonorisation des espaces extérieurs se fait de manière concentrée dans un même lieu et à un volume limité afin d'éviter une pollution sonore inutile. Dans les zones sensibles au bruit, aucune musique de divertissement n'est diffusée et la diffusion est limitée dans le temps.  En cas d'événements météorologiques extrêmes (chaleur, tempête, orage, etc.), des dispositions adéquates sont prises pour assurer le bien-être et la protection des personnes et des infrastructures.*  Des mesures sont prises pour protéger les espaces naturels adjacents (p. ex. sols, cours d'eau, rives, arbres). Si des espaces naturels devaient néanmoins être endommagés, ils doivent être restaurés et les autorités compétentes doivent en être informées.  SANTÉ ET PRÉVENTION  L'ensemble du site de la manifestation est signalé comme non-fumeur ou dispose de zones fumeurs séparées. Les produits à base de tabac et de nicotine ou les cigarettes électroniques ne sont ni vendus, ni promus, sur le site de la manifestation.*  Au niveau de la vente d'alcool, la protection de la jeunesse telle que prescrite par la loi est rigoureusement respectée sur la base d'un			nt Non N	

Des mesures de gestion des risques (par exemple au moyen d'un concept de prévention) pour prévenir les accidents de la route, la discrimination, la violence, la toxicomanie et le dopage sont prises.*						
Un concept/plan de sécurité est réalisé et les soins médicaux de base sont assurés.*						
Des points de contact facilement accessibles sont définis et communiqués pour signaler les incidents de discrimination, de violence et/ou de harcèlement.	•		0			
☐ ACCESSIBILITÉ ET COHÉSION SOCIALE	Complètement Majoritairement Non Non pertinent					
La manifestation assure un accès sans barrière pour toutes et tous.*						
Des places intégrées (non isolées) sont mises à la disposition des personnes en situation de handicap sur le lieu de la manifestation.						
La manifestation assure l'égalité (par ex. langage neutre en termes de genre, empowerment, présence de femmes dans les organes de décision et/ou la programmation, égalité salariale).*						
Les familles, les enfants, les jeunes et autres groupes (étudiants, apprentis, bénéficiaires de l'aide sociale) bénéficient d'entrées à prix réduit ou de l'entrée gratuite.*	•					
L'engagement des bénévoles est remercié de manière appropriée et valorisé par un certificat, disponible sur demande.						
Pour les produits commerciaux tels que le café, le chocolat, le jus d'orange, les noix, les fruits secs et les textiles, seuls des produits issus du commerce équitable sont utilisés.						
Des mesures sont prises pour favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes notamment dans les domaines couverts par la manifestation (sport, culture).	•					
Le voisinage est informé de la nature, de la durée et des perturbations (p. ex. contournement, places de stationnement limitées) liées à la manifestation.						
□ ECONOMIE	Complètement Majoritairement Non Non pertinent					
La manifestation prendra les mesures appropriées pour limiter au minimum les subventions et financements publics demandés.	•					
Des mesures sont prises pour inciter les personnes participant à la manifestation à prolonger leur séjour ou à pratiquer d'autres activités dans la région (par exemple en coordination avec les organisations touristiques locales/régionales).	0					
Le comité d'organisation assume la responsabilité de ses prestataires (par ex. traiteurs, fournisseurs d'infrastructures, fournisseurs de vêtements) et conclut avec eux des accords conformes aux objectifs de durabilité de la manifestation.				•		
Tous le personnel rémunéré et employé de manière régulière bénéficie de contrats de travail et est rémunéré de manière appropriée pour ses prestations.				•		
Le personnel travaille conformément à la loi sur le travail et est informé des contraintes extraordinaires.						
	130					
Afin de soutenir l'économie régionale, les fournisseurs de la région sont privilégiés.*						

## Schweizer Verband für nachhaltige Events Association suisse pour des manifestation durables

St. Johanns-Vorstadt 3
4056 Basel
Tel. 061 261 40 81
info@saubere-veranstaltung.ch / info@manifestation-verte.ch
www.saubere-veranstaltung.ch / www.manifestation-verte.ch